



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 3.6.2026
COM(2026) 227 final

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

**relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la
Suède**

{SWD(2026) 227 final}

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de la Suède

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu le règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques ⁽²⁾, et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et viables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et de prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.

¹ Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

² Règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques (JO L 306 du 23.11.2011, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2011/1176/oj>).

- (2) Le 16 juillet 2025, la Commission a adopté sa proposition de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 ⁽³⁾. Cette proposition vise à renforcer l'efficacité du financement de l'Union en réduisant la fragmentation de l'architecture financière et à aider les États membres à coordonner leur politique économique conformément à l'article 175 du TFUE.
- (3) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel la Suède est mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro ⁽⁴⁾, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ⁽⁵⁾ le 21 avril 2026 ainsi que le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.
- (4) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale sur les cinq prochaines années. Elle désigne les trois impératifs de transformation – à savoir l'innovation, la décarbonation et la compétitivité – ainsi que la sécurité comme piliers essentiels d'une croissance économique durable. Le Semestre européen est aligné sur la boussole pour la compétitivité, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.
- (5) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ⁽⁶⁾, entrée dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que les financements de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisqu'ils devaient obligatoirement aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur avaient été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR approche de son terme, il

³ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 – COM(2025) 565 final. La proposition de règlement fait actuellement l'objet de négociations avec les colégislateurs.

⁴ JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>.

⁵ Recommandation du Conseil du 21 avril 2026 concernant la politique économique de la zone euro (JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>).

⁶ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

reste essentiel de pérenniser les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.

- (6) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour la Suède. Ce rapport évalue les progrès accomplis par la Suède à l'égard des recommandations qui lui ont été adressées et fait le point sur la mise en œuvre, par la Suède, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il identifie les défis les plus pressants auxquels la Suède est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par la Suède dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.
- (7) La Commission a procédé à un bilan approfondi pour la Suède, au titre de l'article 5 du règlement (UE) n° 1176/2011. Les principales conclusions de l'évaluation par la Commission, aux fins dudit règlement, des vulnérabilités macroéconomiques de la Suède ont été publiées le 20 mai 2026 ⁽⁷⁾. Le 3 juin 2026, la Commission a conclu que la Suède ne présentait plus de déséquilibres macroéconomiques. En particulier, les vulnérabilités liées à son marché immobilier et aux niveaux élevés d'endettement privé subsistent, mais dans une moindre mesure ces derniers temps. Bien que l'économie suédoise soit très sensible aux taux d'intérêt en raison du recours généralisé aux prêts hypothécaires à taux variable, elle s'est montrée résiliente face à la hausse des taux d'intérêt en 2022 et 2023, qui a provoqué une baisse des prix de l'immobilier. Depuis lors, les prix des logements restent stables et semblent moins surévalués qu'auparavant. L'important secteur de l'immobilier commercial a montré des signes d'amélioration de sa capacité de refinancement à mesure que les taux d'intérêt diminuaient et que l'accès au marché des capitaux s'améliorait. L'endettement des ménages en pourcentage du PIB, qui était en baisse depuis la pandémie, s'est stabilisé en 2025 et devrait rester stable. En ce qui concerne l'avenir, les pénuries de logements, conjuguées à des exigences plus souples pour les emprunteurs, pourraient faire grimper les prix de l'immobilier et l'endettement des ménages. Les banques restent solides et rentables, avec peu de prêts improductifs. Des mesures ont récemment été prises pour rendre le marché locatif plus flexible, et le cadre réglementaire des permis de construire a été modifié fin 2025. Pour l'avenir, l'augmentation effective de l'offre de logements et la lutte contre les incitations fiscales favorisant l'achat de logements financé par l'emprunt, ainsi qu'une utilisation judicieuse des mesures macroprudentielles, pourraient contribuer à amortir encore davantage les prix des logements et à réduire l'endettement des ménages de manière durable. Le Semestre européen fournira le cadre permettant de suivre les progrès en matière de réforme du logement.
- (8) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, à la suite de l'évaluation de la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Suède ⁽⁸⁾. Le plan couvre la période 2025-2028 et prévoit une contrainte budgétaire sous la forme d'un taux maximal de croissance des dépenses nettes sur quatre ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux suivants pour les dépenses nettes: 4,0 % en 2025, 4,4 % en 2026, 4,4 % en

⁷ SWD(2026) 143 final.

⁸ Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de la Suède (JO C, C/2025/644, 10.2.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/644/oj>).

2027 et 4,6 % en 2028, ce qui correspond à des taux de croissance cumulés maximaux calculés par rapport à l'année de référence 2023 de 10,7 % en 2025, de 15,5 % en 2026, de 20,6 % en 2027 et de 26,1 % en 2028.

- (9) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander de manière coordonnée l'activation de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense ⁽⁹⁾, et cette proposition a été saluée par le Conseil européen du 6 mars 2025. Les États membres peuvent encore demander l'activation de la clause dérogatoire nationale à tout moment jusqu'en 2028, s'ils remplissent les critères énoncés à l'article 26 du règlement (UE) 2024/1263.
- (10) Le 30 avril 2026, la Suède a présenté son rapport d'avancement annuel 2026 ⁽¹⁰⁾ sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes et des investissements visant à répondre aux grands défis identifiés dans les recommandations qui lui avaient été adressées dans le cadre du Semestre européen. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par la Suède sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.
- (11) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 1,5 % et l'inflation mesurée par l'IPCH s'est établie à 2,6 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 1,8 % en 2026 et de 2,2 % en 2027, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 1,5 % en 2026 et à 1,8 % en 2027.
- (12) Sur la base des données communiquées par Eurostat ⁽¹¹⁾, le déficit public de la Suède est passé de 1,5 % du PIB en 2024 à 1,3 % en 2025. Compte tenu des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent quant à elles sur un déficit de 2,8 % du PIB en 2026 et de 2,5 % en 2027. L'augmentation enregistrée en 2026 reflète surtout des dépenses budgétaires discrétionnaires relativement importantes, en particulier dans le domaine de la défense.
- (13) D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire ⁽¹²⁾, qui inclut les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était restrictive, à hauteur de 0,3 % du PIB, en 2025. Elle devrait être expansionniste, de 1,9 % du PIB, en 2026, et restrictive, de 0,6 % du PIB, en 2027.

⁹ Communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance», Bruxelles, 19 mars 2025, C(2025) 2000 final.

¹⁰ Les rapports d'avancement annuels 2026 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr.

¹¹ Eurostat, Euro-indicateurs du 22 avril 2026.

¹² L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

- (14) Sur la base des données fournies par Eurostat ⁽¹³⁾, la dette publique de la Suède est passée de 34,2 % du PIB à la fin de l'année 2024 à 35,1 % du PIB à la fin de l'année 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une augmentation du ratio de la dette au PIB, qui passerait à 36,6 % d'ici la fin de l'année 2026 et à 37,7 % d'ici la fin de l'année 2027. L'augmentation du ratio d'endettement en 2026 est principalement liée à l'augmentation du déficit.
- (15) Sur la base des données d'Eurostat ⁽¹⁴⁾, le total des dépenses publiques de défense de la Suède s'est élevé à 2,9 % du PIB en 2025. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, il devrait s'établir à 3,8 % du PIB en 2026.
- (16) L'Union reste confrontée à des risques de ruptures d'approvisionnement énergétique et de volatilité élevée des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, la Suède a adopté des mesures de politique budgétaire pour atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises. Il s'agit notamment de réductions non ciblées des droits d'accise sur l'essence et le diesel, qui expireront respectivement le 30 septembre et le 30 novembre 2026, et d'un soutien en espèces accordé a posteriori et de manière non ciblée aux ménages pour les coûts du gaz et de l'électricité supportés en janvier et février 2026. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le coût budgétaire de ces mesures devrait s'élever à 0,2 % du PIB en 2026 ⁽¹⁵⁾. D'après les estimations de la Commission, si ces mesures devaient rester en vigueur jusqu'à la fin 2026, leur coût budgétaire s'élèverait à 0,4 % du PIB pour cette année.
- (17) Selon les calculs de la Commission, les dépenses nettes de la Suède ont augmenté de 2,2 % en 2025 et de 8,2 % cumulativement au cours de la période couvrant 2024 et 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 est inférieure au taux de croissance maximal recommandé. Si l'on examine conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est également inférieur au taux de croissance maximal recommandé.
- (18) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de la Suède devraient augmenter de 6,5 % en 2026 et de 15,3 %, en cumul, sur 2024, 2025 et 2026. La croissance des dépenses nettes prévue pour 2026 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 1,0 % du PIB en termes annuels. Si l'on examine conjointement les années 2024, 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes devrait être en deçà du taux de croissance maximal recommandé. Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties concernées afin que tous les acteurs s'approprient largement les instruments de financement de l'Union, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre, ainsi que dans le contexte du Semestre européen.

¹³ Eurostat, Euro-indicateurs du 22 avril 2026.

¹⁴ Eurostat, dépenses publiques ventilées selon la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

¹⁵ Telle était la situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

- (19) La mise en œuvre, en Suède, des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ) et du Fonds social européen plus (FSE+), est supérieure au rythme moyen au niveau de l'UE, tant en ce qui concerne la sélection des projets que les paiements. Il est important de maintenir la dynamique actuelle, tout en maximisant l'impact des investissements sur le terrain. La Suède prend déjà des mesures, dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, pour stimuler la compétitivité et la croissance. Néanmoins, certains domaines peuvent nécessiter une attention accrue du point de vue de la mise en œuvre, tels que le développement urbain durable et l'économie circulaire. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements mentionnés par la Suède dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux liés aux cinq priorités recensées dans le règlement sur l'examen à mi-parcours⁽¹⁶⁾, soient déployés rapidement et efficacement.
- (20) La Suède est confrontée à plusieurs défis liés au marché du logement et à des niveaux d'endettement élevés, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, au déploiement des énergies renouvelables compte tenu de la capacité du réseau électrique et des contraintes de transport, au système éducatif et à la détérioration des résultats scolaires des élèves, ainsi qu'aux déficits de compétences, qui sont particulièrement marqués pour les personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés et de l'immigration.
- (21) L'encadrement des loyers en Suède est le plus strict de l'OCDE, le marché étant divisé entre les appartements réglementés, dont les loyers sont inférieurs aux prix du marché, et les unités plus récentes, dont les loyers sont alignés sur ceux du marché. Cette structure génère de longues listes d'attente pour les appartements réglementés, avec des mécanismes de distribution limitée pour les personnes qui en ont le plus besoin, entrave la construction de logements et restreint la mobilité de la main-d'œuvre. Les données relatives aux permis de construire confirment la gravité du ralentissement de la construction et indiquent une stabilisation à des niveaux bas. Une augmentation significative de la construction, en particulier dans les zones urbaines, serait nécessaire pour éviter une aggravation de l'écart entre l'offre et la demande de logements, ainsi que des efforts pour réduire les délais moyens de zonage et d'octroi des permis, qui s'appuieraient sur les efforts récemment déployés dans ce domaine et les renforceraient. Les niveaux d'endettement privé sont parmi les plus élevés de l'UE. La fiscalité favorable appliquée aux prêts hypothécaires, en particulier l'importante déductibilité des intérêts hypothécaires, continue d'inciter largement les ménages à emprunter. Des réformes efficaces pourraient réduire les incitations à l'accumulation des dettes et améliorer l'accessibilité financière.
- (22) Avec ses politiques actuelles, la Suède n'est pas en bonne voie pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030. Les émissions de gaz à effet de serre du pays ont augmenté en 2024, principalement en raison du transport routier et des engins mobiles non routiers. Cette faiblesse est liée, en particulier, à de récents changements dans les politiques, notamment la réduction des obligations concernant l'incorporation de biocarburants dans les mélanges et la baisse des taxes sur les combustibles liquides, qui ont entraîné une augmentation des

¹⁶ Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

émissions de gaz à effet de serre. En outre, les absorptions de carbone de la Suède restent en deçà de l'objectif de l'UE pour 2030 en ce qui concerne l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie. Des mesures supplémentaires seraient nécessaires pour atteindre ces objectifs, passant notamment par une taxation des carburants et des incitations à une gestion durable des forêts.

- (23) La Suède reste l'État membre affichant la part la plus élevée d'énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie. Toutefois, les contraintes relatives à la capacité du réseau électrique et au transport de l'énergie empêchent un plus grand déploiement des sources d'énergie renouvelables. Il est indispensable d'éliminer ces contraintes, car la consommation finale d'électricité de la Suède devrait augmenter sensiblement d'ici à 2045, en raison des besoins accrus d'électrification de l'industrie et des transports. Un meilleur accès au potentiel inexploité de la Suède en matière d'énergies renouvelables pourrait répondre à l'électrification en cours des industries dans le sud du pays et soutenir les projets industriels innovants et verts ainsi que la décarbonation dans le nord.
- (24) Les procédures actuelles d'autorisation entravent les nouveaux projets à grande échelle en faveur d'une industrie propre et l'expansion de la capacité de production d'énergie renouvelable de la Suède. Des procédures longues et complexes créent, entre autres, une incertitude en matière d'investissement et ralentissent l'adoption de projets d'énergie éolienne en mer et terrestre. La Suède gagnerait à étendre et à développer les mécanismes locaux et ciblés de compensation qui ont été décidés récemment et à réduire encore les obstacles résultant de l'inefficacité des procédures d'autorisation et des droits de veto des municipalités.
- (25) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour remédier d'urgence aux problèmes structurels de compétences et d'éducation qui entravent la compétitivité. Les recommandations par pays adressées en 2026 à la Suède peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union.
- (26) Si les élèves suédois obtiennent des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE en matière de compétences de base et de compétences numériques, les résultats scolaires en matière de compétences de base sont à la baisse depuis 2018. Le système scolaire ne garantit pas l'équité; preuve en est la maîtrise insuffisante des compétences de base particulièrement élevée chez les élèves issus de l'immigration ou de milieux socio-économiques défavorisés, lesquels sont également plus susceptibles d'être concentrés dans certaines écoles. Les élèves issus de milieux défavorisés sont en outre sous-représentés dans les écoles privées, qui sont en moyenne plus généreuses dans l'attribution des notes et dont les élèves ont dès lors plus de chances d'obtenir les résultats requis pour poursuivre leurs études. Une part importante des élèves terminent leur scolarité obligatoire avec des notes trop basses ou incomplètes, ce qui les exclut du cycle supérieur de l'enseignement secondaire et, par la suite, de la formation continue et de l'enseignement supérieur. La pénurie persistante d'enseignants qualifiés, en particulier dans les écoles et établissements d'éducation et d'accueil des jeunes enfants comptant un grand nombre d'élèves défavorisés, met en péril la qualité et l'équité du système éducatif et aggrave encore la détérioration des résultats scolaires. La Suède gagnerait à poursuivre les récentes propositions de réforme visant à traiter les causes sous-jacentes des tendances négatives en matière d'équité et de performance.

- (27) Malgré les efforts déployés, des pénuries de main-d'œuvre et de compétences persistent dans certains secteurs et certaines professions, tels que les soins de santé, l'informatique et l'éducation, et sont encore exacerbées par les inadéquations entre l'éducation et la formation, d'une part, et les demandes du marché du travail, d'autre part. Cette situation pèse négativement sur la compétitivité de la Suède et entraîne du chômage structurel. Plusieurs régions, telles que les zones septentrionales à faible densité de population, connaissent des pénuries de main-d'œuvre, tandis que dans d'autres, la main-d'œuvre est excédentaire, ce qui montre la nécessité d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et les services et infrastructures publics afin de permettre aux travailleurs de se relocaliser dans des régions où les possibilités d'emploi correspondent mieux à leurs compétences. Malgré la participation croissante à l'enseignement et à la formation professionnels, ce dernier secteur reste confronté à des difficultés d'adaptation aux besoins du marché du travail, et le pourcentage de diplômés travaillant dans des emplois correspondant à leur éducation et à leur formation est en diminution. L'incidence des mesures prises pour accélérer l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de groupes vulnérables, en particulier les personnes issues de milieux défavorisés et de l'immigration, reste limitée à ce jour, et la Suède continue d'afficher le taux de chômage le plus élevé de l'UE pour les personnes nées en dehors de l'UE. Le faible niveau d'éducation et les compétences limitées des personnes appartenant à des groupes vulnérables réduisent encore leur employabilité,

RECOMMANDE que la Suède s'attache, en 2026 et en 2027:

1. à veiller à ce que les dépenses nettes respectent les taux de croissance maximaux recommandés par le Conseil le 21 janvier 2025, compte tenu de l'écart anticipé par la Commission pour 2026 par rapport au plafond des dépenses nettes recommandé; à renforcer sa préparation en matière de défense tout en garantissant l'efficacité des dépenses et en adaptant progressivement le budget afin de maintenir des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que toutes les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie soient temporaires, ciblent la protection des ménages vulnérables ou répondent aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements pris au titre du cadre budgétaire de l'UE;
2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à maintenir la dynamique de mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion en s'appuyant, s'il y a lieu, sur la réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques et les flexibilités prévues dans le contexte de l'examen à mi-parcours du cadre de la politique de cohésion;
3. à améliorer l'efficacité du marché du logement, notamment en introduisant des réformes sur le marché locatif; à stimuler l'investissement dans la construction résidentielle et à éliminer les obstacles structurels afin d'atténuer les pénuries, en particulier dans les zones urbaines; à réduire les incitations à l'accumulation de dettes, notamment en supprimant ou en réduisant la déductibilité fiscale des intérêts hypothécaires;
4. à veiller à atteindre les objectifs de réduction et d'élimination des émissions de gaz à effet de serre en diminuant, en particulier, les émissions provenant du transport routier; à étendre et à moderniser les réseaux de transport d'énergie; à accélérer et simplifier les procédures d'autorisation pour le déploiement des énergies

renouvelables, en particulier pour l'énergie éolienne terrestre et en mer, et à éviter les annulations d'autorisation;

5. à améliorer les résultats scolaires, en particulier pour les élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés et de l'immigration, à remédier à la pénurie d'enseignants qualifiés et à garantir l'équité du système scolaire; à développer les compétences de la main-d'œuvre et à remédier aux pénuries et à l'inadéquation des compétences par des mesures actives du marché du travail qui soient ciblées, ainsi que par un soutien et des incitations à une plus grande intégration sur le marché du travail, en particulier pour les personnes issues de milieux socio-économiques défavorisés et de l'immigration.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil
La présidente